

DEPOT LEGAL  
Rhône  
N° 223  
1881

20 Septembre 1881

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

**INSERTIONS-ANNONCES**  
Chronique locale..... la ligne  
Réclamations..... 3 fr.  
Annonces anglaises..... 4 fr.  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

**L. BARTHENS**  
Directeur politique et rédacteur en chef  
**ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:**  
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

**ABONNEMENTS**  
Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements..... 7 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
Quai de l'Hôpital, 18

**BOURSE DE PARIS**  
Du 19 Septembre 1881

5 0/0 français.....	84 80	Crédit mobilier.....	750
5 0/0 amortissable.....	87 10	Crédit Lyonnais.....	955
5 0/0 nouveau.....	85 60	Mobilier espagnol.....	905
5 0/0 français.....	116 50	Union générale.....	1825
Italien 5 0/0.....	89 75	Foncière lyonnaise.....	787 50
Hongrois 6 0/0.....	10 97	Autrichiens.....	387 50
Russe 5 0/0.....	10 97	Lombards.....	355
Turc 5 0/0.....	10 97	Sarragose.....	558 75
Egyptiennes 6 0/0 1877.....	357 50	Nord-Espagne.....	558 75
Banque d'Escompte.....	850	Transatlantique.....	1895
Crédit foncier.....	17 5	Suez.....	1895
Marque ottomane.....	730 25	Consolidés à Londres 99 3/4	
Banque Autrichienne.....	150	Panama.....	

## LA RÉVISION

Parmi les questions qui préoccupent le plus le monde parlementaire, nous pouvons placer en première ligne la révision.  
Mais si la majorité du parti républicain est à peu près d'accord sur l'utilité de quelques modifications à introduire dans le mode du recrutement et les attributions du Sénat, elle est loin de partager l'opinion des adversaires du système des deux Chambres qui réclament avec énergie une révision complète et immédiate.

La constitution de 1875 contient quelques anomalies. On se rappelle dans quelles circonstances elle fut votée et combien durent transiger tous les républicains pour obtenir une telle majorité. Faite dans de telles conditions, on conçoit très bien qu'une œuvre ne soit point parfaite.

Nous ne contestons donc pas l'utilité d'une révision, mais nous la comprenons d'une façon toute différente que les politiciens avides de popularité.

Ils n'agissent cette question que dans le but de s'en faire une arme d'opposition. Que leur importent les réformes sages et pratiques pourvu qu'ils aient un mot à jeter en pâture aux maïs et aux ignorants?

Par révision, ils entendent la suppression du Sénat. Cela est d'abord impossible, — les sénateurs ne voudront jamais consentir à s'immoler eux-mêmes ; c'est ensuite contraire aux intérêts de la République, le suffrage universel pouvant, à un moment donné, élire une Chambre dont la majorité compromettrait les intérêts du pays.

Le Sénat a sa place marquée dans le rouage constitutionnel. Il doit être le régulateur législatif ; c'est un complément indispensable de la Chambre des députés.

De quoi nous plaignons-nous ? Des récentes

résistances apportées par une faible majorité de la Chambre haute à certaines lois urgentes. Est-ce là une raison suffisante pour supprimer cette institution, sauvegarde de la Constitution ? Nous ne le croyons pas.

La rancune est mauvaise conseillère ; elle ne peut tenir lieu d'argument.

Que nos députés, faisant la part des critiques élevées contre des inégalités choquantes, cherchent, de concert avec les sénateurs républicains, à améliorer le Sénat, nous n'y voyons aucun inconvénient, nous les approuvons même mais c'est là, à notre avis, le terme qu'on doit assigner à la révision.

Et encore, faut-il étudier cette question avec soin, l'envisager du côté pratique et ne pas s'engager dans une voie chimérique et sans issue.

Paul ANNEQUIN,

## La situation militaire en Tunisie

Le Journal officiel a publié hier une note annonçant que nos troupes sont au moment d'entreprendre des opérations actives et sérieuses.

Cette note indique exactement la situation militaire dans les trois provinces de l'Algérie et dans la Régence de Tunis.

Elle constate, avec raison, que la saison chaude n'a pas permis de faire des opérations véritablement sérieuses ; mais que, la fin des grandes chaleurs approchant, il va être possible de prendre une offensive vigoureuse.

Le tableau qu'elle trace de la situation en Algérie et en Tunisie est incomplet, mais les traits en sont exacts. Nous regrettons de ne pas pouvoir en dire autant de l'explication donnée du rappel en France d'une grande partie du corps expéditionnaire, aussitôt la signature du traité de Kassar-Said, rappel qui est, à nos yeux, la cause principale de la mauvaise situation actuelle.

Il est vrai qu'au moment où le traité a été signé, « il allait être impossible, et pendant de longs mois, de tenir la campagne » ; mais il était possible d'occuper les ports de l'est et d'y attendre une saison plus clémente. On l'a bien fait plus tard, sous la pression des événements.

Au premier moment de stupeur causé par l'arrivée de nos troupes à Tunis et par la signature du traité, cette occupation se serait faite sans coup férir ; on s'épargnait ainsi le bombardement de Sfax.

De plus, tous ceux dont l'opinion fait autorité à Tunis, tous ceux qui, en France, connaissent les Arabes, sont convaincus que l'unique moyen de prévenir une insurrection était l'occupation immédiate de la côte et le maintien pendant quelques mois en Tunisie du corps expéditionnaire tout entier.

En voyant le rappel des troupes et l'occupation restreinte, les Arabes ont cru que nous reculions, et ils ont attribué ce recul à une pression exercée sur la France, en première ligne par le sultan, et ensuite par l'Angleterre et l'Italie. Cette conviction, si ridicule qu'elle soit, s'est enracinée dans leur esprit et elle a été le grand excitant à l'insurrection.

Aussitôt, une grande partie des tribus du Sud a secoué l'autorité du bey et s'est préparée à la guerre contre nous. Tous les hommes du Sud qui viennent faire la moisson dans les riches plaines du Sahel sont repartis pour leur pays avec des armes et des munitions achetées à Tunis.

C'est eux que rencontrent le général Sabatier et le colonel Corréard, eux qui, avec l'instinct et suivant les traditions des pillards du Sud, ravagent actuellement les plaines du centre et en ruinent la population agricole et sédentaire.

La population virile du Sud s'est portée au Nord pour piller et au besoin pour combattre, ne laissant guère dans ses campements que les femmes, les enfants et les individus hors d'état de combattre. Aussi, une colonne qui partirait aujourd'hui même de Tebessa entrerait dans leur pays sans résistance, et la terreur qu'elle répandrait dans le Sud dégagerait en huit jours la région de Tunis, en contraignant les hommes du Sud à revenir du Nord pour protéger les leurs.

Voici, sommairement, l'argumentation de la note officielle tendant à établir que le système adopté par le ministre de la guerre, et consistant dans l'envoi en Afrique des quatrièmes bataillons, ne ferait pas obstacle à une mobilisation de l'armée tout entière. Les quatrièmes bataillons sont destinés, en cas de mobilisation, à occuper les forteresses de seconde ligne les moins importantes, où ils peuvent être, au besoin, remplacés par l'armée territoriale. Leur envoi en Afrique laisse donc entièrement intacts les éléments de mobilisation des dix-huit corps de l'armée active.

Cette note était utile pour rassurer l'opinion. On doit savoir gré au gouvernement d'une communication, qui devenait d'autant plus nécessaire que les Chambres ne sont pas réunies.

## TÉLÉGRAMMES DE NUIT

### EN AFRIQUE

Alger, 19 septembre. — Malgré le refus du colonel de Négrier d'accepter une épée d'honneur, la souscription continue et atteint actuellement environ sept mille francs.  
Le nombre des souscripteurs dépasse dix mille.

Tunis, 19 septembre. — Si-Ali-Bey est toujours campé à Testour et, voyant qu'il ne peut absolument rien faire contre les insurgés, demande au bey l'autorisation de rentrer.

— Les maraudeurs continuent à dévaliser les fermes autour de Tunis. Birbouita, sur la route de Tunis à Sousse, a été razzinée par les Arabes.

— La colonne beylicale de Mohamedia se plaint d'avoir trouvé des balles françaises dans son camp. Le chef est venu se plaindre au colonel qui lui aurait répondu qu'il était obligé de tirer sur les insurgés et celui-ci lui a demandé pourquoi ses zouaves ne tiraient pas aussi sur les insurgés ; le chaouch répondit qu'il n'avait pas d'ordres. L'attitude des colonnes beylicales est peu satisfaisante.

Paris, 19 septembre. — M. Roustan, consul général en Tunisie, partira pour Tunis mercredi ou jeudi au plus tard.

Tunis, 19 septembre. — Mustapha-Pacha partira mardi pour se rendre à Paris.

L'occupation de Tunis est considérée comme inutile, les troupes françaises occupant les points voisins, la Goulette, Manouba et Hammamliif.

### LES ARMEMENTS

Paris, 19 septembre. — On assure qu'il va être procédé à la formation d'une septième brigade de renfort à destination d'Afrique.

L'embarquement de la sixième brigade à Marseille, étant aujourd'hui à peu près terminé, la formation de cette nouvelle brigade commencera incessamment.

Marseille, 19 septembre. — La Compagnie Générale Transatlantique a reçu l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour que des transports soient tenus prêts à embarquer, ce soir, plus de 1,200 hommes à destination de Tunis.

Ces troupes comprendront : 1° Des détachements des 38<sup>e</sup>, 118<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> régiments d'infanterie ; 2° des détachements des 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> régiments de dragons ; 3° un fort détachement de commis d'administration et d'indigènes militaires venant de Paris.

Bordeaux, 19 septembre. — Trois escadrons du 6<sup>e</sup> hussards, en ce moment aux manœuvres du 18<sup>e</sup> corps, ont reçu l'ordre de rentrer immédiatement à Bordeaux. Ils doivent, au premier jour, être dirigés sur l'Algérie. Ils seront montés avec les chevaux du 12<sup>e</sup> chasseurs en garnison à Rouen, qui tous sont de race arabe.

Le 6<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Saintes, aurait également reçu l'ordre de se tenir prêts à partir.

Saint-Brieuc, 19 septembre. — Deux cents hommes du 19<sup>e</sup> de ligne, qui faisaient les grandes manœuvres à Pontivy, ont été rappelés à Brest pour compléter leur équipement et partir pour l'Afrique.

Paris, 19 septembre. — Divers chiffres ont été donnés, ces jours-ci, sur les envois de troupes partis de nos ports.

### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 63

## Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

### LE CHANTAGE

Il s'arrêta court, comme effrayé de sa violence. Une phrase encore, et il allait menacer ce galant homme qui se conduisait si noblement.

Il fit à sa volonté un énergique appel, et c'est d'un ton de courtoisie parfaite qu'il ajouta :

— Mais en vérité, je ne sais ce que je dis !... Nous vous devons trop déjà, monsieur, pour que je tienne pas à l'honneur de reser votre ami.

Ainsi, comme Sabine, il disait : Nous. Ce que Mlle de Mussidan avait prédit se réalisait, à l'idée seule d'une apparence de protection, André se révoltait.

Mais M. de Breuill était digne de comprendre cet emportement de André, emportement qui eût fait rire bien des gens à une époque où tourner en ridicule tout sentiment sérieux et profond est considéré comme une preuve d'esprit et de goût.

Même, il était si violemment ému, que la pensée ne lui vint pas d'ajouter un seul mot.

Lentement, il replaça dans son portefeuille les deux billets de mille francs restés sur la table, et d'une voix vibrante il dit :

— Je vous approuve, monsieur. Quoi qu'il arrive,

souvenez-vous, qu'à toute heure de jour et de nuit, vous pouvez compter sur Breuill-Faverlay... Adieu !

Reste seul, André se trouva moins malheureux ne l'était depuis deux jours.

Grâce à M. de Breuill, il savait maintenant que Sabine n'avait pas rencontré d'obstacles imprévus, et s'ils s'étonnaient de n'avoir pas encore de ses nouvelles, il ne s'en inquiétait plus.

Cependant, il était si agité encore, qu'il lui fut impossible de profiter d'un reste de jour pour terminer certaines maquettes qu'il devait soumettre à M. Gandela le père.

Il se jeta dans son fauteuil et s'efforça de ressaisir les moindres détails de la scène qui venait d'avoir lieu.

Il eût très probablement oublié l'heure du dîner, si, au moment où il était enfoncé le plus avant dans ses rêveries, Mme Poileveu n'était entrée — sans frapper.

— Voici une lettre que le facteur apporte, dit-elle. C'était miracle de voir Mme Poileveu monter une lettre au quatrième étage ; mais, renseigné sur la personnalité de M. de Breuill, elle avait décidé que « son artiste » serait désormais servi mieux qu'un prince.

Mais André était si préoccupé que cette complaisance surprenante ne le frappa pas. Il ne songea qu'à Sabine.

— Une lettre !... s'écria-t-il en se dressant d'un bond, vite, donnez.

Et il la prit, il l'arracha plutôt des mains de la portière.

Mais ce n'était pas Sabine qui avait tracé les caractères communs et irréguliers de l'adresse. Pourtant il était aisé de reconnaître une écriture de femme.

Avec une impatience nerveuse, André déchira l'enveloppe, chercha la signature et vit : Modeste.

Modeste ! la femme de chambre de Mlle de Mussidan ! Qu'est-ce cela signifiait ?

Il frissonna, présentant quelque malheur horrible, et c'est comme à travers un brouillard qu'il lut :

« Je vous adresse la présente à la seule fin de vous faire savoir que Mlle Sabine a bien réussi « pour ce que vous savez. »

« Si je me permets de vous écrire sans ordres, c'est que, hélas ! mademoiselle est si malade qu'elle ne peut vous donner de ses nouvelles. »

Ces quelques lignes fou trouyèrent André.

— Sabine malade !... balbutiait-il, sans penser aux oreilles avides de la Poileveu, Sabine trop malade pour pouvoir m'écrire... Mais alors... elle est en danger, elle est morte, peut-être...

Il demeura immobile, l'œil fixe, et il répétait comme un mot vide de sens :

— Morte ! morte !...

Mais presque aussitôt la réaction se produisit. Il froissa la lettre de Modeste, la jeta à terre, et, tête nue, vêtu de sa blouse de chantier, il s'élança dehors. La stupefaction de la Poileveu était évidente.

— En voilà une d'aventure ! murmurait-elle. Ah ça ! mais !

Elle s'arrêta souriante. Elle venait d'apercevoir à ses pieds la lettre... Elle la ramassa et lut.

— Tiens ! tiens ! tiens !... marmottait-elle, la petite dame s'appelle Sabine. Joli nom !... Ah !... elle est malade !... C'est donc ça qu'il est comme un fou ! C'est égal, j'ai idée que ce vieux si mal mis et si aimable qui est venu ce matin me questionner sur M. André me donnerait bien quelque chose de cette lettre... Ah ! mais non ! pour ça, non !... On est honnête ou on ne l'est pas.

Lorsqu'elle disait que son artiste était devenu fou, la discrète Mme Poileveu ne semblait pas fort éloignée de la vérité.

Son opinion dut être celle de tous les gens qui

aperçurent ce grand jeune homme, habillé de blanc, qui courait avec une incroyable rapidité le long des rues qui conduisent du quartier des Martyrs aux Champs-Élysées.

En sortant de sa maison, il avait croisé un sacre vide dont le cocher lui avait fait un signe engageant ; il pensait d'y monter ne lui vint pas. Même il sourit de pitié. Est-ce que jamais les maigres rosses de la Compagnie auraient pu approcher de sa vitesse !

Il allait à fond de train, les coudes au corps, ménageant son haleine, guidé à travers la foule par la pur instinct machinal. Son visage avait une si étrange expression qu'on s'écarterait devant lui, et qu'ensuite on se retournerait pour le suivre des yeux.

Il n'avait, d'ailleurs, pas l'ombre d'un projet. Pourquoi il courait rue de Matignon, ce qu'il ferait ou dirait, il l'ignorait. Il ne se demandait pas s'il lui restait une espérance.

Sabine était malade, mourante, croyait-il ; il se rapprochait d'elle, voilà tout.

A chaque moment, dans Paris, on rencontre des gens qui vont ainsi, traversant la foule affairée sans la voir ni l'entendre, poussés par leur passion comme les boulets par l'explosion de la poudre.

C'est seulement en arrivant à l'entrée de la rue de Matignon, que André recouvra la faculté de réfléchir, de délibérer, de souffrir.

Autant pour recueillir ses idées que pour reprendre haleine, — il n'avait pas mis vingt minutes à faire ce trajet, — il s'assit sur une borne, à quelques pas de l'hôtel de Mussidan.

S'il était venu, c'est qu'il voulait des nouvelles précises, exactes, des détails. Mais comment s'en procurer, quel expédient imaginer ?

Il faisait nuit. Le mince filet de gaz des réverbères tremblait rougeâtre et sans rayonnements au milieu d'un de ces brouillards de février qui suivent toutes les reprises des gelées.

Voici le relevé qui est communiqué comme officiel :

Du 12 avril au 15 septembre, 25,100 officiers et soldats, et 3,500 chevaux ont été embarqués à Toulon pour l'Afrique.

La 7<sup>e</sup> brigade est en formation. Contrairement aux démentis publiés hier, l'escadre qui était en mouillage dans le golfe de Juan, a positivement reçu l'ordre de partir aujourd'hui pour la côte tunisienne.

Cet ordre aurait été donné en prévision des événements qui pourront surgir à la suite de l'occupation de Tunis par le général Logerot. Cette occupation paraît, en effet, chose décidée.

— Le général Schmidt a envoyé chercher pendant la nuit le 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à Oradour-sur-Gèze, pour le faire revenir et le préparer à partir pour l'Afrique. Il est arrivé à Limoges à l'heure qu'il est.

## LE BANQUET DES INSTITUTEURS

Paris, 19 septembre.

Quatre à cinq cents instituteurs et institutrices venus de tous les départements assistaient hier au banquet offert à M. Paul Bert et, sous sa présidence, dans le grand salon de Vefour.

Au dessert, M. Paul Bert a bu à la santé de M. Jules Grévy, président de la République. Différents orateurs portèrent des toasts, notamment M. Pernet-Ladas qui remercia M. Paul Bert d'avoir contribué, pour une large part, à l'amélioration morale et matérielle des instituteurs.

M. Paul Bert prend de nouveau la parole, et dans son discours semé de traits d'esprit, il indique sommairement toutes les réformes à introduire dans l'enseignement.

« Je remercie les convives, dit-il, des témoignages d'affection qu'ils me donnent ; mais ces témoignages doivent être pris surtout comme des espérances. Tout en prenant ma part des éloges que vous prodiguez, permettez-moi d'appeler vos remerciements sur mes vaillants amis Louis Blanc et Barodet, qui ont tant fait pour l'enseignement. »

M. Paul Bert s'étend ensuite longuement sur l'influence néfaste du prêtre dans l'école, et fait le triste portrait de l'instituteur du passé, du passé tout récent.

Il constate qu'en n'a pas encore enlevé l'instituteur à la surveillance étroite et jalouse du prêtre.

M. Paul Bert termine son discours par une attaque contre l'esprit d'obscurantisme qui a si longtemps étroit la France, et en exposant ses desiderata en matière d'enseignement.

A onze heures, la réunion se séparait aux cris de : Vive la République !

Le programme développé très subtilement par le député de l'Yonne peut se résumer ainsi :

Affranchissement, pour le maître d'école de l'influence de certains maires et des curés intolérants ; augmentation du traitement et de la retraite, qu'il convient de servir plus tôt, dans l'intérêt même de l'instruction ; amélioration dans le confort ; établissement, dans toutes les communes, d'écoles aérées contenant gymnases, cabinets de physique, et comprenant l'instruction militaire avec le maniement des armes.

## MORT D'UN EX-MEMBRE DE LA COMMUNE

Paris, 19 septembre.

M. Pigourier qui a joué, on s'en souvient, un rôle des plus actifs dans les événements de la Commune, est mort à Paris dans des circonstances assez dramatiques.

Il avait invité M. A..., armurier, rue Saint-Antoine, à visiter un revolver dont il était possesseur ; tous deux montèrent à cet effet, dans une salle du premier étage, qui sert d'atelier de réparations.

Le sieur A..., ignorant que l'arme était chargée, fit jouer la batterie ; Pigourier fut atteint d'une balle en pleine poitrine. Bien que blessé mortellement, il eut la force de descendre l'escalier en comprimant sa blessure avec ses mains et de se rendre chez un pharmacien voisin. En arrivant sur le seuil, il chancela et roula à terre en disant : « Je suis mort. » Les agents accourus au bruit ne relevèrent plus qu'un cadavre qu'ils transportèrent à son domicile.

Pigourier, né en 1843, demeurait au n° 230 de la rue Saint-Antoine, où il tenait, depuis une douzaine d'années, un établissement de friture et de pâtisseries très connu dans le quartier.

Il faisait froid. La rue de Matignon, rarement animée, même de jour, était absolument déserte. Pas un fiacre, pas un passant, rien.

Nul bruit que le roulement sourd et continu des voitures le long du faubourg Saint-Honoré.

Mais les pensées du jeune peintre étaient plus lugubres encore que cette nuit, que cette solitude, que ce silence.

Il reconnaissait avec un mortel désespoir son impuissance absolue. Le moindre de ses démarches pouvait compromettre celle qui lui avait confié son honneur.

Il se leva, cependant, et alla se poster près de la grille de l'hôtel de Mussidan.

Il espérait que l'aspect seul de l'hôtel lui apprendrait quelque chose.

Il lui semblait que si véritablement Sabine était mourante, les pierres elles-mêmes le lui crieraient. Triste folie ! La maison était comme perdue dans le brouillard, et il ne distinguait même pas quelles fenêtres étaient éclairées.

La voix de la raison lui disait de se retirer, d'espérer, d'attendre...

Plus impérieuse et plus pressante, la voix de la passion lui criait : — Reste !...

Et il s'obstinait à rester. Pourquoi ? Il ne savait. Il lui semblait que Modeste, lui ayant écrit, devait deviner qu'il était là, dévoré par les plus horribles angoisses, et qu'elle allait sortir, le chercher...

Mais voici que, tout à coup, il eut un cri de joie.

Une idée de salut, pareille à l'éclair rayant la nuit, venait d'illuminer son cerveau.

— M. de Breulh !... s'écria-t-il. Ce que je ne puis, je le peut, lui ; il lui est facile d'envoyer prendre des nouvelles !...

Après l'insurrection du 18 mars 1871, nommé successivement lieutenant de la garde nationale insurgée, membre de l'Internationale, il prit une part active à la lutte, surtout quand l'armée française entra dans Paris. Il faisait partie des bandes qui bombardèrent de la rue Jacques-le-Cœur, l'Arsenal et le Grenier d'abondance. Il projetait même, assurément, d'incendier le haut de la rue Saint-Antoine, mais l'approche de nos troupes l'obligea à fuir, et il se réfugia en Suisse, à Neuchâtel, pendant que sa femme continuait à tenir son établissement à Paris, où il revint, grâce à l'amis le.

## Informations

Paris, 19 septembre.

### Au ministère de la guerre

Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui, à deux heures, en audience particulière, les officiers composant les missions envoyées par les gouvernements autrichien, italien, russe, roumain et serbe, pour assister aux grandes manœuvres.

### Le Président de la Chambre

Quelques journaux annoncent que M. Gambetta est à Bruxelles.

M. Gambetta a quitté Paris samedi soir par la ligne du Nord.

Ce n'est point cependant à Bruxelles qu'il devait se rendre, mais bien au château de Crète.

Le voyage de M. Gambetta à Rouen est définitivement résolu.

Le Président de la Chambre sera accompagné de M. Constans, ministre de l'intérieur.

M. Gambetta se rendra très probablement à Rouen vers les premiers jours d'octobre, car M. Constans fera concéder son voyage dans la Seine-Inférieure avec le mariage de sous-préfet dont il est un des témoins.

### Les sous-préfets en voyage

On s'étonne des voyages que tout en ce moment les sous-préfets d'un bout à l'autre de la France.

Seraient-ils tous en congé à la fois.

Ceux du Calvados, de la Vendée et de la Somme sont dans le Midi et ceux du Midi les croisent.

Avant-hier encore, le sous-préfet du Havre partait pour Marseille, Aix, Avignon, etc.

### La question égyptienne

Les négociations entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'Égypte, sont en bonne voie et l'accord paraît complet.

L'agence Havas a démenti que le gouvernement français ait proposé au cabinet de Londres la nomination d'une commission militaire. Un dépêche de Londres affirme cependant que non seulement cette proposition a été faite, mais qu'elle fait encore l'objet de négociations.

### La santé de M. Garfield

M. Morton, ministre des États-Unis à Paris, a reçu aujourd'hui à midi la dépêche suivante de Washington :

« Le Président est de plus en plus faible. »

« Son état cause les plus vives appréhensions. »

### École de topographie

M. Ferry, député des Vosges, a envoyé une lettre de félicitations au professeur de dessin de Mirecourt, M. Bastien, qui vient d'être nommé capitaine du premier bataillon de topographie, créé en France, sur son initiative.

Les jeunes gens qui le composent portent un vêtement de couleur brun foncé, avec boutons blancs, un képi pareil et des guêtres blanches.

M. Ferry dit dans sa lettre, qu'il est grand temps d'apprendre aux jeunes gens l'école du soldat en campagne, la levée des plans et surtout la géographie.

Il faut espérer que cet exemple des enfants des Vosges éveillera la même émulation dans toutes les villes de France.

### Enquête sur les orphelinats

M. Constans, ministre de l'intérieur, vient d'adresser aux préfets une circulaire, leur enjoignant de procéder à une enquête sur les établissements où l'on recueille les enfants orphelins et abandonnés, et de lui transmettre les renseignements les plus détaillés.

Il s'agit d'éclairer le Sénat sur l'utilité du projet de loi Roussel, déjà voté par la Chambre.

### Les Français aux fêtes de New-York

Le commandant Lichteastein, qui doit représenter le président de la République aux fêtes données à New-York en l'honneur de la fondation de la République américaine, quittera Paris vendredi ou samedi prochain.

M. le général Boulanger est arrivé à Paris où il

réunira les membres de la mission militaire qui doit représenter l'armée française.

Le départ de la mission aura lieu le 24 de ce mois.

### Congrès phylloxérique de Bordeaux

On annonce que M. le ministre du commerce et de l'agriculture doit se rendre le 10 octobre à Bordeaux, où il présidera l'ouverture du grand congrès international phylloxérique et visitera l'exposition vinicole ouverte à cette occasion.

### Un télégraphe souterrain

On pousse très activement les travaux du télégraphe souterrain qui doit relier Paris à Lyon et à Marseille, et mettre ainsi à l'abri des fluctuations de la température et des accidents de toute nature les communications entre ces trois grandes villes.

En ce moment, les ouvriers creusent des tranchées sur le territoire de Fontainebleau. Les tuyaux en fonte, destinés à recevoir les fils, sont depuis longtemps apportés sur place. Les tranchées ont 1 mètre 20 de profondeur. Les câbles de transmission sont formés de trois câbles de chacun sept fils, en tout vingt-et-un fils. Tous les 500 mètres seront établis des regards pour faciliter, en cas de rupture, les réparations.

Le travail n'a pas été partout sans présenter de sérieuses difficultés. Dans la traversée de la forêt notamment, après avoir franchi d'interminables bancs de sable, on s'est heurté à d'énormes bancs de roche qu'on ne peut briser qu'en employant la mine. Les ouvriers campent sur les lieux des travaux.

### Encore un déraillement

Un déraillement a eu lieu la nuit dernière près de Guîtres, sur la ligne de Bézillat à Coutras.

Quelques voyageurs ont reçu des contusions sans gravité.

On a malheureusement à déplorer la mort d'un garde-freins.

Une enquête est ouverte sur la cause jusqu'ici inconnue de l'accident.

### Petites nouvelles

Encore une inauguration de statue à l'horizon : l'Éclaircur de Coulommiers et le Petit Briard, journaux de Seine-et-Marne, organisent une souscription pour élever une statue à Beurepaire, le défenseur de Verdun, qui est né à Coulommiers.

— Quelques touristes du Club alpin viennent de faire heureusement l'ascension du pic du Canigou (2,900 mètres), et ont planté au sommet, en pleine neige, le drapeau français.

### Etranger

#### Italie

##### Congrès géographique international

Venise, 19 septembre. — Le général Turr a présenté au congrès géographique un exposé détaillé du projet de l'isthme de Corinthe.

Cet exposé a été accueilli avec enthousiasme.

Le Congrès a remercié le général Turr des explications fournies par lui ; les plans, devis, profils, analogues à ceux qui étaient faits pour le percement de Suez, ont été examinés.

Le Congrès a émis l'avis que les études étaient complètes et le vœu que, vu l'évidence de l'intérêt que le projet offre au commerce, l'exécution en soit immédiatement entreprise.

#### Violent orage

Naples, 19 septembre. — Dans la nuit du 16 au 17, un orage a fait écrouler une maison à Gramonovano ; huit personnes ont été ensevelies sous les débris.

Quatre de ces malheureux ont été retirés vivants de dessous les ruines.

Les autres sont ensevelis sous les débris, qui n'ont pu encore être entièrement déblayés.

#### Angleterre

##### Le traité franco-anglais

Londres, 19 septembre. — L'Observer se dit autorisé à donner un démenti absolu à l'assertion du Standard, qui a déclaré que les négociations commerciales avaient été reprises entre la France et l'Angleterre, à la suite de certaines concessions du gouvernement anglais.

Le Daily News dit que les commissaires anglais pour le traité de commerce franco-anglais sont libres de tout engagement au sujet des droits spéciaux.

Le même journal dit que la spontanéité avec laquelle la France a ouvert de nouvelles négociations cette conclusion, qu'elle a pris la résolution de ne pas insister plus longtemps sur des bases déraisonnables et impraticables.

Le même journal dit que M. Thirard et ses collègues doivent savoir qu'aucune obligation n'existe, pour les industriels anglais, de rechercher des conventions commerciales sur n'importe quelle base.

#### Turquie

##### Concessions aux juifs émigrants

Constantinople, 19 septembre. — Sa d-Pacha s'est occupé des propositions de quelques commerçants anglais et allemands, relatives à une concession de territoire en Syrie, pour les juifs russes qui voudraient émigrer.

Les Israélites de Constantinople rédigent un mémoire, dans lequel ils font remarquer au gouvernement que l'adoption de ces propositions serait en harmonie avec

la politique de tolérance que la Porte poursuit principalement à l'égard des Israélites.

### Etats-Unis

#### Les menaces des socialistes

New-York, 19 septembre. — La Tribune publie le rapport d'un de ses collaborateurs qui vient d'avoir une entrevue avec M. Shewitch, directeur d'un journal socialiste de New-York et « impresario » du régime Karmann depuis l'arrivée de ce misérable en Amérique.

D'après ce qu'a écrit le correspondant de la Tribune, M. Shewitch, lui aurait dit textuellement ceci :

« Le monde sera étonné des événements qui se produiront en Russie pendant les deux mois prochains. »

« Des entreprises préparées depuis longtemps sont sur le point d'aboutir, et les résultats seront du plus haut intérêt pour tout le monde. »

Rapportons, à ce propos, que le journal rédigé par le nommé Shewitch a consacré, lors de l'assassinat du czar Alexandre II, un article de deux colonnes à la glorification du crime abominable.

## DÉPARTEMENTS

(SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU PLOMB »)

### LOIRE

#### Après les élections

Saint-Etienne, 19 septembre. — La réunion contradictoire — si tant est que ce mot puisse encore être appliqué à une réunion où il n'y aura pas de contradicteurs — Chavane-Bertholon a lieu ce soir malgré le refus de ce dernier d'y prendre part.

Le Memorial laisse supposer que ce député se fera suppléer par M. Duché. C'est là une supposition toute gratuite et qui ne saurait être prise au sérieux.

M. Bertholon s'étant complètement désintéressé de la question, ne peut avoir donné qualité à qui que ce soit pour se faire représenter.

Nous ferons connaître demain le résultat, s'il y en a un toutefois, — et nous en doutons — de cette réunion.

Dans une réunion publique tenue hier à Saint-Chamond, il a été procédé à la nomination d'un comité chargé de veiller (?) à l'accomplissement du mandat accepté par le député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Saint-Etienne.

Tous les membres du comité Chavane ont été réélus.

On conçoit après cela l'indépendance dont jouit ce député.

#### Courses de Feurs

Les courses d'hier, favorisées par un joli temps, ont été magnifiques d'entrain et avaient attiré un grand nombre d'amateurs parmi lesquels on remarquait M. Reynaud, député ; MM. Peronnet et Duran, conseillers généraux, et M. Robert, conseiller d'arrondissement.

#### Un précoce pick-pocket

On a arrêté hier le jeune Jean-Baptiste Barbier, âgé de 9 ans, au moment où il venait de cueillir délicatement, dans la poche de la demoiselle Gevaudé, le porte-monnaie de celle-ci contenant 8 fr. 75.

#### Rixe sanglante

Une rixe violente a eu lieu cette nuit, place de la Paroisse, entre plusieurs individus dont un, le nommé Antonin Faye, cordonnier, est resté sur le carreau et, vu la gravité des blessures et des contusions qu'il a reçues, a dû être transporté à l'hôpital.

L'enquête ouverte à ce sujet n'a pas encore amené la découverte des auteurs des blessures de Faye, néanmoins, on suppose que ce sont des ouvriers italiens.

#### Une collecte

On nous prie d'insérer la note suivante :

« La collecte faite sur la proposition de M. G..., employé de fabrique, au bal des passementiers, donné le 11 septembre, au Prado, a produit la somme de 141 fr. 35 qui a été versée à la Chambre Syndicale des ouvriers passementiers et tisseurs réunis, pour être distribuée aux ouvriers sans travail. »

#### Assassinat de Saint-Pierre-d'Entremont

Grenoble, 19 septembre. — Vassal, le propriétaire du champ dans lequel a été trouvé le cadavre de la victime, a été arrêté et écroué à la prison de notre ville, à la suite de l'enquête faite par le parquet.

On a reconnu l'identité de la victime ; c'est un nommé Giacomo Alexandre Fornoni, né en Italie, âgé de 26 ans, et exerçant la profession de charbonnier.

On suppose que Vassal aura surpris, ainsi que nous le disions hier, Fornoni lui volant ses pommes

— Cette incertitude est affreuse, intolérable et pourrait, il ne dépend pas de moi de la faire cesser...

— Dependait.

— C'est ainsi, mon cher André... malheureusement ! Réfléchissez un peu : Hier j'ai écrit à M. de Mussidan pour lui signifier la rupture d'un mariage presque décidé...

Envoyer prendre des nouvelles de la santé de sa fille serait la pire des outrecuidances, une impardonnable impertinence...

Expédier un de mes domestiques serait dire : « Je me suis retiré, donc cette jeune fille doit être sur le point de mourir de chagrin !... »

— C'est pourtant vrai ! murmura André abasourdi.

M. de Breulh était aussi agité que le peintre, et la preuve, c'est qu'avant de se désespérer, il ne se demandait pas jusqu'à quel point étaient fondées ses craintes qu'il partageait d'instinct. Il réfléchissait, cherchant un expédient praticable.

— J'ai notre affaire !... s'écria-t-il enfin. Je suis un peu parent d'une jeune femme qui est la cousine germaine de Mussidan, la vicomtesse de Bois-d'Ardon ; elle sera ravie de nous rendre service.

C'est une folle, mais elle a un cœur d'or... Ma voiture est attelée, venez vite...

Les valets étaient confondus de l'intimité qui semblait régner entre leur maître et ce jeune homme en blouse.

Et lorsque la voiture s'éloigna, les emportant au galop, un vieux valet de pied, vêtu de la livrée, émit cette opinion qu'il devait y avoir quelque chose là-dessous.

Pas un mot ne fut échangé entre les deux hommes, durant le trajet, qui fut très court — l'hôtel habité par Mme de Bois-d'Ardon ayant sa façade sur l'avenue des Champs Élysées.

La voiture n'était pas arrêtée que déjà M. de Breulh était à terre.

— Attendez-moi là, dit-il à André, je reviens. D'un bond il fut dans la maison.

— Madame ?... demanda-t-il aux domestiques qui le connaissaient.

— Madame reçoit.

Blanche, dodue, fraîche, souriante, blonde naturellement, rouge grâce à un artifice de toilette. Ah ! la mode ! — ayant les plus jolis yeux du monde, Mme de Bois-d'Ardon passe pour une des plus agréables femmes de Paris.

Elle a trente ans. Elle sait tout, connaît tout à tout vu, ne doute de rien, par sans cesse, rencontre l'esprit souvent et la méchanceté toujours. On la dit très redoutable.

Elle dépense quarante mille francs par an pour sa toilette, mais quand elle dit à son mari : « Je n'ai pas une robe à me mettre sur le dos, » elle dit vrai. Elle est gâchée.

Capable des plus insignes imprudences, d'escapades ineptes, elle est fort calomniée. On lui prête libéralement des amants à la douzaine, jamais elle n'en a eu un seul.

Avec ses allures incroyables, en dépit des vertiges de sa vie tourbillonnante, elle adore son mari et le craint comme le feu.

Lui le sait et ne s'en vante pas ; c'est un sage. Il laisse bien la vicomtesse s'agiter dans le vide, comme la marionnette au bout d'un fil, mais il tient ce fil d'une main ferme...

Telle est toute vérité la femme vers laquelle un valet, en livrée trop voyante, guidait M. de Breulh.

Mme la vicomtesse de Bois-d'Ardon était dans un ravissant petit salon attenant à sa chambre à coucher, quand on lui annonça M. de Breulh-Faveley.

Elle venait de mettre les dernières épingle à sa toilette, la cinquième seulement de la journée.

de terre, et l'aura frappé violemment à l'aide d'un instrument contondant.

### Chute mortelle

La nuit dernière, le nommé Bazile-Benoit Tri-gnac, âgé de 26 ans, a été trouvé vers trois heures et demie du matin, étendu sans vie, devant la mai-son qu'il habite, et portant le numéro 51 du cours Berriat.

Il a été relevé immédiatement et le docteur Gué-del a constaté que la mort avait été instantanée et était le résultat d'une chute.

### Un chat enragé

Hier, à 9 heures du soir, un chat s'est élan-cé sur le chien de M. Favre, épicière, rue des Prêtres, et s'est cramponné à son dos avec une telle violence qu'il a fallu le tuer sur le chien.

M. Blanchard a procédé à l'autopsie de l'animal et a constaté qu'il était atteint de la rage.

### Accident

Hier soir, vers 6 heures, un regrettable acci-dent est arrivé sur le quai Perrière.

Un jeune homme monté sur un vélocipède tra-ver-sait la chaussée, lorsque, par suite d'un faux mou-vement, le vélocipède perdit l'équilibre et fit faire la culbute à son cavalier.

Un jeune enfant de 9 ans, Camille-Henri Billon, dont les parents habitent le voisinage, n'ayant pas eu le temps de se garer fut renversé sous le eava-lier et le vélocipède.

Lorsqu'on l'a relevé, il avait la jambe gauche fracturée.

### Acte de probité

Nous sommes heureux de porter à la connais-sance de nos lecteurs le fait suivant :

Le nommé Joseph Filet, concierge dans la rue Saint-Vincent-de-Paul, a trouvé ce matin un billet de banque de 100 francs.

Il s'est empressé de le déposer au bureau de po-lice, où son propriétaire est venu le réclamer un instant après.

### DRÔME

#### Les grandes manœuvres

Romans, 19 septembre. — Aujourd'hui notre ville a repris son aspect habituel.

La majeure partie des troupes qui occupaient notre cité est partie ce matin pour continuer les manœuvres sur leur point de concentration.

Il ne reste plus ici que quelques soldats de l'ar-mée régulière et les mobilisés n'ayant pas fait de service militaire.

#### La fanfare de Peyrins

La société de Peyrins qui était en voie de forma-tion depuis quelque temps est définitivement orga-nisée.

Hier, dans une réunion à laquelle assistaient pres-que tous les membres actifs, M. Emile Bousson a été nommé chef provisoire de la nouvelle fanfare.

### INDEMNITÉS AUX VICTIMES DU COUP D'ÉTAT

La loi du 30 juillet 1831, relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre et de la loi de sûreté générale du 27 février 1838, institue comme on sait des commissions dé-parlementales qui doivent être nommées dans la quinzaine d'octobre. Aux termes de l'article 10, la commission siège à Paris.

Elle centralise les travaux des commissions dé-parlementales et statue en dernier ressort sur le classement des demandes. Du reste, la circulaire que M. le ministre de l'intérieur a adressée aux préfets sert de commentaire à la loi et sera d'une grande utilité aux intéressés. Elle indique la mar-cha à suivre. La voici :

La commission compétente est celle du département dans lequel résidaient les victimes au moment où elles ont été frappées.

Il suffit pour qu'une demande soit favorablement ac-cueillie, qu'on ait été personnellement victime du coup d'Etat ou de la loi de sûreté générale, et cela à un titre quelconque, ou bien encore qu'on soit la veuve non mariée, l'ascendant ou le descendant au premier degré de l'une de ces victimes. E. un mot, là où il y a eu pré-judice, il peut y avoir réparation.

Dans bien des cas, les documents peuvent manquer aux intéressés. L'administration se fera un devoir rigoureux de faciliter les recherches, d'y procéder elle-même et de reconstituer des titres que le temps ou la crainte des représailles a pu faire disparaître. Il faut que vous puissiez consulter les archives des conseils de guerre et des parquets. Je prie mes collègues de la guerre et de la justice de donner des instructions aux autorités placées sous leurs ordres pour qu'elles rendent aisée la tâche qui vous incombe.

Je vous adresserai un extrait de la liste des déci-sions des commissions mixtes que mon ministère possède. Vous y trouverez avec les noms des personnes frappées par le coup d'Etat, l'indication de la nature et des motifs des condamnations qui les ont atteintes. Cette liste, à ma connaissance personnelle, contient certaines omis-sions, simples erreurs de copistes sans doute, qu'il faut bien se garder d'opposer comme une fin de non-re-voir aux victimes qui peuvent en être l'objet si, d'ail-leurs, elles rapportent des preuves suffisantes.

La loi n'indique ni l'heure ni la durée des scrutins.

Quant à l'heure, je vous laisse le soin de la fixer vous-même.

Quant à la durée, j'ai décidé qu'au premier tour le scrutin resterait ouvert pendant trois heures et au deuxième, s'il y a lieu, pendant deux heures.

Entre les deux, il devra y avoir un intervalle d'une heure. D'ailleurs, le dépouillement pourrait être fait dès qu'il serait constaté par le bureau que tous les électeurs ont pris part au vote.

Les commissions départementales statueront d'une manière souveraine sur l'admission ou le rejet des de-mandes.

La commission générale instituée par l'art. 10 n'est pas un tribunal d'appel; elle ne pourra ni ajouter de nouvelles indemnités à la liste arrêtée par les com-missions départementales, ni en effacer ceux qu'elles y auraient portés. Son rôle se borne à répartir, au vu des dossiers, la somme de six millions de rentes entre les départements et à faire subir aux pensions accordées les réductions nécessaires, pour que l'ensemble des alloca-tions reste dans les limites du crédit ouvert par la loi.

### LE VOLONTARIAT D'UN AN

Comme on l'avait prévu, le minimum de 545 points, pour l'admission des candidats à l'examen oral a causé quelque surprise et donne lieu à bien des plaintes.

Personne ne comprend que des jeunes gens ayant obtenu au moins 500 points, c'est-à-dire les 5/8 des points attribués, ne puissent, à la suite de cette pre-

mière épreuve, être admis à subir l'épreuve orale complémentaire.

On pourra objecter, sans doute, que ce minimum de 145 points est une moyenne établie d'après l'en-semble des résultats, mais c'est un calcul qui ne donne pas la vraie solution, car les épreuves ont été appréciées plus ou moins rigoureusement selon la localité.

On dit que l'administration de la guerre, prenant en considération les réclamations unanimes des fa-milles intéressées, va consentir à abaisser à 500 le minimum d'admission.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Mardi 20 septembre, 263<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil: lever, 5 h. 44; coucher, 6 h. 02. Les jours bais-sent de 3 minutes.

Ephémérides (1792). Bataille de Valmy.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la dé-pêche télégraphique suivante à MM. les généraux commandant les corps d'armée :

Aucun militaire de la classe de 1876 à renvoyer par an-ticipation ne sera à dater de ce jour envoyé en Afrique. En conséquence, les corps, fractions de corps, ou ren-forts actuellement désignés ou qui seront désignés ulté-rieurement pour aller en Algérie ne devront comprendre aucun militaire de cette catégorie.

A partir de la réception du présent ordre, les mili-taires de la classe 1876 compris dans les renforts actuel-lement en mouvement seront au lieu de première destination, Paris ou port d'embarquement, et seront renvoyés à leurs garnisons de départ.

Par suite, on ne cherchera plus à constituer à 600 hom-mes les bataillons d'intanterie en Afrique; mais, si la suppression des hommes de 1876 dans les renforts avait pour effet d'abaisser au-dessous de 500 hommes l'effectif de ses bataillons, les commandants de corps d'armée intéressés auraient à désigner dans les régiments cor-re-spondants et dans les classes autres que celles de 1876, le nombre d'hommes nécessaire pour porter à 500, cadres compris, l'effectif des bataillons détachés en Afrique, et à diriger immédiatement les détachements complémentaires ainsi formés sur les bataillons aux-queils ils sont destinés.

Les commandants des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> corps d'armée don-ne-ront d'urgence les ordres nécessaires à Marseille, Tou-lon et Port-Vendres.

Chaque commandant de corps d'armée rendra compte au ministre des mesures qu'il aura prises.

On a annoncé que des réservistes appartenant à la classe 1875 avait refusé des ordres d'appel, indi-viduellement les convoquant sous les drapeaux.

Le fait est absolument inexact; mais un certain nombre d'engagés conditionnels, ayant accompli leur année de volontariat d'octobre 1875 à octobre 1876, et appartenant par cela même à la classe de mobilisation de 1874, appelée cette année à faire une période d'exercice de 28 jours, ne s'étant pas présentés à leurs corps d'affectation, ont reçu, par l'intermédiaire de la gendarmerie et conformément à la loi, des ordres de route.

Ces ordres de route, qui ne sont envoyés qu'aux hommes n'ayant pas répondu à un ordre d'appel, sont impératifs et entraînent pour ceux qui ne se présentent pas dans les délais indiqués, la déclara-tion de désertion et la comparution devant un conseil de guerre.

Les engagements conditionnels marchent réglemen-tairement avec la classe incorporée pendant la même année qu'eux; mais ils commencent assez fré-quemment des erreurs sur le millésime de cette classe, en raison de ce fait que les classes sont dé-signées par le millésime de l'année dans laquelle elles ont été formées et non par le millésime de l'année dans laquelle elles ont été appelées sous les drapeaux.

Plusieurs engagés conditionnels de notre ville appartenant à la classe 1875, ont été portés man-quant à leur corps respectifs, lors de l'appel de cette année.

De nombreux détachements se rendant à Mar-seille, en destination de l'Algérie, ont traversé notre ville.

Ces détachements étaient composés comme suit :

Détachement de Poitiers : 2 officiers et 71 hom-mes du 125<sup>e</sup> de ligne.

Détachement de Nancy : 1 officier et 156 hommes du 65<sup>e</sup> de ligne.

Détachement de Mâcon : 6 hommes et 6 chevaux de la gendarmerie.

Détachement de Paris : 15 hommes de la 21<sup>e</sup> sec-tion d'infirmeries.

Détachement de Gray : 10 officiers et 32 hommes.

Des pharmacies communales vont être fondées.

Beaucoup de communes sent, en effet, dépourvues d'office de pharmacien.

L'administration a voulu combler cette lacune en invitant les municipalités à se pourvoir de boîtes de secours contenant les médicaments et autres ob-jets indispensables pour donner les soins médicaux les plus urgents dans le cas de maladie subite ou d'accident.

Plusieurs modèles de ces boîtes viennent d'être déposés au ministère de l'intérieur. Le modèle qui semble devoir être adopté est une sorte de coffret divisé en deux compartiments, l'un contenant les médicaments exclusivement réservés aux médecins; l'autre, les objets laissés à la disposition du public, qui, en cas de besoin, les recevra des mains du maire ou d'une personne d'ament autorisée par ce dernier.

Le prix de chaque boîte est de 200 fr. De plus, l'usage des médicaments devra être absolument gra-tuit.

Les propriétaires qui subiront des dommages par suite des manœuvres militaires devant avoir lieu prochainement auront, sous peine de déchéance, à déposer leurs réclamations à la mairie de leur commune dans les trois jours qui suivront le pas-sage ou le départ des troupes.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le Congrès commercial de Lyon sera tenu les 26 et 27 septembre, au Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

Le nouveau marché couvert de Perrache devant être ouvert le 1<sup>er</sup> octobre prochain, le maire de Lyon vient de nommer une commission chargée de procéder à la constatation et à la réception des tra-vaux.

Cette commission est composée de : M. Dubois, adjoint au maire de Lyon. M. Hirsch, architecte de la ville. MM. Clapot et Javot, conseillers municipaux. Cette commission se réunira au marché, mercredi 21 septembre.

La compagnie des Dombes a l'honneur d'informer le public que, dimanche prochain, 25 septembre, à l'occasion de la fête patronale de Nantua, un train de plaisir de Lyon à La Cluse et retour, aura lieu dans les conditions suivantes :

Aller. — Départ de Lyon, dimanche, 25 septem-bre, à 6 h. 55 matin.

Retour. — Départs de La Cluse, dimanche, 25 septembre, à 11 h. 40 matin et 5 h. 50 soir.

Lundi, 26 septembre, à 5 h. 10 matin, 11 h. 40 ma-tin et 5 h. 50 soir.

Prix du voyage en 3<sup>e</sup> classe (aller-retour) : 3 fr.

Le prix des 1<sup>re</sup> et des 2<sup>e</sup> classe n'est pas modifié.

Un violent orage a éclaté hier, à une heure, sur notre ville. Les épais nuages qui couvraient le ciel avaient fait une obscurité à peu près complète.

Une pluie torrentielle, mêlée de grêlons de la grosseur d'une noix, n'a pas tardé à tomber et à transformer nos rues en véritables torrents.

Les rues en pentes de nos collines ont été pro-fondément ravinées. Vers la place Octavio-Mey, on remarquait des amas de graviers et de débris de toute sorte, que les torrents improvisés de nos voisins avaient accumulés.

Un triste accident est arrivé hier matin, au ha-meau de Cusset, commune de Villeurbanne.

M. Lyonnet, âgé de 30 ans, employé chez M. Jac-quemard, marchand de grains, était en train d'en-tasser les uns sur les autres des sacs de blé, lorsque soudain les piles vinrent à s'écrouler.

Le malheureux, enseveli sous cet amas, fut retiré dans un triste état; la poitrine et le ventre couverts de contusions. Il n'a pas encore repris connaissance et les médecins désespèrent de le sauver.

La Compagnie des tramways sera peu satisfaite de sa journée d'hier.

Plusieurs de ses chevaux se sont abattus, et trois voitures ont été quelque peu détériorées; il est vrai qu'il n'y a pas eu de voyageurs écorchés, mais c'est là une maigre consolation pour les administrateurs de la Compagnie sans pareille.

En effet, c'est elle qui paye les dégâts de son matériel, mais l'on nous certifie qu'elle a passé un traité avec une Compagnie d'assurance pour tous les accidents de personnes.

Le retard apporté dans les améliorations deman-dées par le public, notamment dans la pose de chasse-corps à chaque voiture, nous est maintenant expliqué. Les victimes ne lui content rien.

Les disputes où le couteau finit par avoir le der-nier mot deviennent de plus en plus fréquentes, et les ouvriers paraissent décidément avoir adopté, sur ce point, les mœurs italiennes.

Hier, rue de Chartres, à 9 heures du soir, un ou-vrier maçon, âgé de 57 ans, et un journalier, Charles G..., âgé de 34 ans, se sont pris de querelle et n'ont pas tardé d'en venir aux coups. Le maçon se sen-tant le plus faible, sortit son couteau de sa poche et en frappa de deux coups son adversaire à la tête.

Pendant que les agents, survenus au bruit de la lutte, arrêtaient le meurtrier, on transportait le blessé chez le pharmacien, pour panser ses blessures qui ne présentent heureusement aucune gravité.

Il s'est fait conduire à son domicile, pendant que les agents conduisaient son adversaire à la Perma-nence.

Malfaiteurs ou farceurs sinistres ?

Hier soir, deux ouvriers, MM. Tanigre et Allègre, demeurant rue Croix-Jordan, 3, sont venus signaler au poste deux inconnus qui rôdaient autour de la scierie Bonhomme, située à l'angle des rues Croix-Jordan et Neuve-Saint-Michel.

Ces individus complotaient de mettre le feu à l'u-sine; « Bonhomme est assuré » avait dit l'un; « cela n'y fait rien », avait répondu l'autre. A la vue des dépositaires, ils avaient pris la fuite en proférant quel-ques menaces.

Procès-verbal a été dressé; M. le commissaire de police a fait avertir le propriétaire de l'usine me-nacée.

Le respect que tout citoyen devrait porter aux agents de la force publique, chargés de faire obser-ver la loi, est encore loin d'être entré dans nos mœurs, ainsi que le montrent les nombreuses arres-tations opérées hier pour insultes et coups envers des gardiens de la paix.

A 3 heures de l'après-midi, c'était un nommé Carret, mécanicien, âgé de 24 ans, qui était arrêté pour insultes et menaces à des agents dans l'exer-cice de leurs fonctions.

A 8 heures du soir, un sieur Virgati, employé de banque, qui faisait tapage à la Scala, a répondu aux gardiens de la paix, voulant le faire sortir, par des injures et des coups de poings.

Malgré sa résistance, il a été conduit au violon.

Enfin, à 9 heures, un jeune homme de 17 ans, Georges P..., qui faisait partie d'un rassemble-ment formé devant le poste du Mont-de-Piété, au sujet d'un ivrogne qui y était conduit pour caver son vin, appliquait deux coups de poing sur la figure d'un gardien qui l'invitait à circuler.

Il a été également écroué à la Permanence.

Un ouvrier italien nommé Magnotti, employé comme manœuvre à l'usine de teinture de M. Gillet, à Serin, a été victime, hier soir, à 3 heures, d'un triste accident.

Pendant qu'il nettoyait une machine en marche, une des pièces de celle-ci se brisa et vint l'attein-dre à la tête, non sans lui faire une profonde blessure.

Après avoir reçu les premiers soins à l'usine, il a été transporté à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Un jeune dandy de notre ville, M. Jean P..., ayant voulu monter un cheval trop rétif et faire de la haute école sur l'avenue de Saxe, a été désar-çonné par sa monture.

Dans sa chute, le novice cavalier s'est fait plu-sieurs contusions à la tête, et à la jambe gauche. Ne forcez point votre talent.

Nous avons raconté hier le terrible accident dont avait été victime l'enfant du propriétaire actuel de l'ancienne brasserie Jacob, cours Vitton.

Le jeune Gross n'a pu survivre à ses blessures et il est mort hier après d'atroces souffrances.

Trois ouvriers cimenteurs étaient occupés hier soir, à cinq heures, à réparer la façade de la mai-son portant le n<sup>o</sup> 10, rue Saint-Pierre-de-Vaise, lorsque l'échafaudage sur lequel ils étaient montés s'effondra soudain sous leur poids, et tous furent précipités sur le sol d'une hauteur de 4 mètres en-viron.

Deux d'entre eux se relevèrent n'ayant que des contusions légères; le troisième M. Jules Rome, a été un peu plus gravement atteint, à la figure et à la jambe gauche.

Cependant, après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Vial, il a pu regagner son domicile. Son patron, M. Lejeune, a pris à sa charge tous les frais que pourrait occasionner son état.

Depuis quelques jours, une bande de malfaiteurs semble avoir pris pour objectif les gares de mar-chandises de notre ville.

Après deux tentatives avortées à la Croix-Rousse et à Vaise, ils ont fini par être plus heureux, la nuit dernière, à la gare de Gorge-de-Loup, du chemin de fer des Dombes.

Ils ont enlevé dans un wagon qu'ils ont fracturé, plus de 250 kilos de toile, représentant une valeur de 1000 fr. environ.

Il résulte de l'enquête que ces individus, bien au courant des lieux, ont dû s'enfuir, en escaladant le mur de clôture, qui sépare la gare d'une prairie conti-gue, et longée par un chemin désert allant de la rue du Tunnel aux Abattoirs.

Pour emporter plus facilement leur butin, ils se sont emparés d'une voiture à bras, dans un chantier voisin.

Personne n'a rien vu ni entendu. Une enquête se poursuit activement.

Un cordonnier, nommé Philibert L..., âgé de 47 ans, venant de Lucenay (Rhône), est tombé de fai-blesse, hier soir à cinq heures, place de la Pyra-mide.

Conduit à la pharmacie Martel par les gardiens de la paix, ce malheureux a avoué qu'il n'avait pas mangé depuis la veille. Après avoir été reconforté, il a pu gagner la demeure d'un de ses amis.

Le jeune Geoffroy, âgé de 17 ans, tailleur, rue Ferrandière, a été victime d'une imprudence, mal-heureusement trop commune.

Il se reposait, après boire, sur le parapet du quai des Brotteaux, lorsqu'à la suite d'un faux mouve-ment, il tomba sur le bas-port et se blessa griève-ment au front et au côté droit.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Prince, il a été reconduit à son domicile.

Le nommé Joseph G..., âgé de 56 ans, demeurant rue Mancey, employé à l'abattoir de Vaise, a été surpris par M. Pellety, surveillant principal, au moment où il découpait habilement quelques larges beefsteaks à des quartiers de bœuf appartenant à autrui.

G... a été arrêté pour vol.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier à 10 heures du soir, rue Petit-David, n<sup>o</sup> 4, dans l'ap-partement occupé au 1<sup>er</sup> étage, par M. Hilaire, courtier d'assurances.

Le feu a pris par accident, au rideau d'un lit et s'est rapidement communiqué à la boiserie. Grâce aux prompts secours apportés par les pompes du poste du Mont-de-Piété, il a été éteint avant d'avoir occasionné de sérieux accidents.

Séance de billard

M. Garnier donna sa troisième et dernière séance de billard, mardi, 20 septembre, à 8 h. du soir, au grand café du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'entrée est toujours gratuite.

MM. les amateurs voudront bien admirer une dernière fois l'habileté vraiment prodigieuse de l'ex-champion de l'Amérique et de l'Europe.

Bal des blanchisseuses et repasseuses

La 211<sup>e</sup> société de secours mutuels de Mmes les blan-chisseuses et repasseuses de la ville de Lyon, donnera son bal annuel le samedi 1<sup>er</sup> octobre, salle du nouvel Alcazar, rue de Séze, 34.

On peut se procurer des billets aux adresses sui-vantes :

Café Bellard, rue Saint-Marcel, 24; Lacroix, rue Cuvier, 23; Ferrat, halle des Cordeliers; Durand, quai de Serin, 43; Favard, quai Saint-Vincent, 48; Bouche, rue Bonald, 14; Ollagnier, rue Loinier, 7; Laccalz, rue Thomassin, 48; Faucher, rue de la Part-Dieu, 36; Donnat, rue Pierre-Corneille, 8; Bouchard, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3; aux bateaux à laver de MM. Bollard, quai de l'Est; Guillot, quai de la Charité; Jouffray, quai Saint-Clair; Pascal, quai Fulchiron; lavoirs Rondel, rue de l'Ar-quebuse; Jeannin, rue de la Pyramide.

La souscription pour trois billets et une décoration, est fixée à 2 fr.

ORSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 10 septembre, 4 h. du soir.

La perturbation dont nous signalions l'approche sam-edi matin a occasionné une série d'orages sur l'Ouest et le Nord de la France.

Ces mouvements orageux ont suivi des trajectoires diri-gées de S. à N.-E.; on les signalait samedi soir à Biarritz et dimanche matin à Dunkerque; hier soir de nou-veaux troubles se produisirent sur le centre; à Lyon, on apercevait des faibles éclaircies à l'horizon Ouest.

Le baromètre après une baisse totale de 5 mm., re-monte depuis hier au soir; mais le vent soufflé encore du sud et les nuages chassent du S. O.

Temps probable : Averses orageuses.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Dernières nouvelles des re-présentations de Mlle Sarah Bernhardt en province.

Succès partout, triomphes, pourrions-nous dire, à An-goulême, à Limoges, théâtres de second ordre, maximum des recettes avec *Herminie* à Bordeaux, où il a fallu se contenter du Théâtre-Français, faute du Grand-Théâtre, accueillement en réparations, on a atteint 18.000 fr. en deux représentations.

Des industriels venus de Paris se sont emparés des premiers rangs de l'orchestre et de la galerie et ont réalisé un bénéfice considérable en revendant 40 et 50 fr. des places louées 12 et 15 fr.

A Toulouse, l'enthousiasme surchauffé par le soleil du midi a pris des proportions épiques ainsi qu'on peut en juger par les lignes suivantes, extraites d'un Journal de la Haute-Garonne: « Sarah Bernhardt a été vraiment merveilleuse hier dans la *Dame aux camélias*, l'enthousiasme était tellement grand au baisé du rideau, que les sympathiques artistes a dû revenir 6 fois au milieu des fleurs qui jonchaient la scène. Plus de mille personnes l'ont reconduite à son hôtel avec des bravos frénétiques. Recette : 20.000 fr. en 2 représentations. »

# CHOSSES & AUTRES

## Le colonel Négrier

Le chroniqueur du *Siècle* plaisante agréablement les bonnes gens qui ont anathématisé le colonel Négrier, coupable d'avoir enlevé aux Arabes du désert tout prétexte de se réunir autour d'un monument religieux, pour méditer à leur aise les mauvais coups contre les « chiens de Français. »

Nous ne supporterions pas semblable chose en Europe, et nous n'aurions pas assez de gendarmes pour dissoudre des meetings de ce genre.

En bien ! voilà un brave officier qui, sur la terre d'Afrique, loin de tout et de tous, opérant sous sa responsabilité, procède absolument de la même façon.

Il sait de source certaine que les Arabes, nos ennemis, vont réchauffer leur fanatisme et attiser leur haine autour de la carcasse momifiée d'un vieux brigand nommé Sidi-Cheikh.

Il sait également de source certaine que c'est de là que partent les ordres de pillage, d'assassinat, d'incendie. En ce moment la terreur est partout ; les routes sont coupées par des maraudes, chaque pan de mur cache un assassin, cent mille hectares de forêts sont en feu.

Que fait notre brave officier ? Il se dit : « Morte la bête, mort est le venin. » Il réunit sa petite troupe et le voilà qui marche droit au monstre.

Il arrive à la *koubâ* de Sidi-Cheikh, secoue d'importance des fauteurs de désordre, inspire à tous une salutaire terreur, tue, casse, brise, détruit, de façon à ce qu'il ne reste plus trace du repaire, et chargeant la vieille monie sur un caniveau, l'emporte avec lui dans ses campements.

Tel jadis M. Andrieux (aux yeux étonnés des employés du Bon Marché) secoua d'importance les bons pères de la rue de Sévres, la seule différence est qu'il enleva les résultats en ficelle ; mais, à cette époque déjà lointaine, M. Camocassa n'avait pas encore opéré ses razzias.

En bien ! il s'est trouvé des âmes sensibles pour gémir sur les malheurs de cette pourriture (je parle des restes de Sidi-Cheikh). On a vu dans la conduite du brave colonel Négrier une odieuse profanation !

Johardie sans pareille ! des journalistes, mes confrères, après avoir tranquillement raconté qu'on avait massacré les habitants, détruit les habitations, coupé les palmiers (la seule richesse du pays), confisqué les troupeaux et combé les puits, ont trouvé des fermes à verser sur le sort de cette vieille carcasse !

Drôles cervaux que ceux où se font jour de pareils regrets. Ils oublient le vieil adage :

## Le canon de cent tonnes

Voici quelques détails intéressants sur les canons de cent tonnes commandés à sir William Armstrong par le gouvernement anglais et destinés aux places fortes de Malte et de Gibraltar.

Le canon se tire avec une charge de 208 kilogrammes de poudre prismatique de 25 millimètres de diamètre. Cette charge est divisée en quatre cartouches de poids égal. Elle imprime une vitesse initiale de 478 mètres par seconde au projectile. Ce dernier pèse 907 kilogrammes.

La force vive initiale qui résulte de la vitesse et de la masse atteint 10,000 tonnes métriques, ce qui permet de démolir une carcasse de 76 millimètres d'épaisseur à la distance de 1,600 mètres. Lors de la conflagration de la poudre, la pression intérieure atteint 2 tonnes par centimètre carré. Chaque coup de canon coûte 750 fr. On peut en tirer un toutes les cinq minutes, soit 12 par heure.

Les résultats obtenus lors des expériences prouvent que, dans la lutte ouverte entre la cuirasse et le canon, le succès définitif appartiendra certainement à celui-ci.

## Le comble des inventions

Où s'arrêtera la fureur des inventions ! Un ingénieur se propose de soumettre prochainement à l'Administration communale de Bruxelles le modèle d'un nouveau corbillard qui dépasse en ingéniosité tout ce qui s'est fait en ce genre jusqu'à nos jours.

Ce corbillard, dont l'extérieur ne diffère des corbillards actuels que par ses dimensions plus considérables, renferme dans ses flancs trois appareils automatiques, dont l'un, sur un simple coup de piston, fait mouvoir un pino-graphie, lequel prononce un discours funèbre.

Le corbillard étant mis en mouvement, un second appareil presse sur le ressort d'un orchestron, qui entame aussitôt une série de marches funèbres, empruntées aux plus grands maîtres.

Enfin, à la sortie du cercueil, le troisième appareil, communiquant avec des pièces d'artifice, détermine une superbe décharge de mousqueterie.

L'inventeur a calculé que, tout compris, discours funèbre, musique et pétarade, les frais de son corbillard ne dépasseraient point 30 francs par tête.

Le discours funèbre serait remplacé au gré des familles, par un *Discours* ou un *De profundis* d'un réalisme d'autant plus frappant que le timbre nasillard du phonographe rappelle étonnamment celui de la plupart de messieurs du clergé.

## Procédés ignorants

En général, pour être instituteur, il faut un brevet. Mais quand on est frère ignorantin, et qu'on est incapable de passer l'examen de capacité, il y a des « trucs » pour remédier à ce léger inconvénient.

Ainsi, le sieur Gallon (Claude), dit frère Alpinus, ex-instituteur à Mars, de la congrégation des Petits-Frères de Marie, s'était tout simplement approprié, à la mort de son frère, l'acte de naissance et le brevet de capacité de celui-ci, et avait été pré-enté, en 1872, par les supérieurs de sa congrégation pour remplir les fonctions d'instituteur communal à Mars, sous les noms et avec les pièces du sieur Gallon, et depuis il avait usuré les fonctions d'instituteur public.

Le conseil départemental, ne pouvant atteindre les supérieurs de la congrégation à laquelle appartenait le sieur Gallon, a révoqué d'abord ce dernier ; puis, considérant cette mesure comme insuffisante, a prononcé contre lui la peine de l'interdiction absolue d'enseigner en France.

Avouez que si cet Alpinus a volé son brevet, il n'a pas volé sa condamnation.

## Mots de la fin

— Accusé, vous avez déjà subi huit condamnations pour meurtre, fausse monnaie, vols qualifiés...

— Mon président, tout ça, c'est des vieilles histoires ; c'est vraiment pas la peine de les réveiller. Faites comme moi, oubliez ça !

Mme X... adore son fils ; mais son humeur est tellement acariâtre qu'elle lui rend souvent la vie très dure. A la suite d'une scène qu'elle venait de lui faire, le jeune homme, près d'éclater se ravisa tout à coup et lui dit avec son plus gracieux sourire :

— Quel bonheur que tu sois ma mère !  
— Et pourquoi cela ?  
— Parce que, au moins, tu ne seras pas ma belle-mère.

A la chasse, pendant la halte.  
— Voyons, X..., vous qui le connaissez mieux que nous, est-ce que C. L., est aussi bon chasseur qu'il le prétend ?

— Peuh ! quand il s'agit de cotillons, je ne dis pas...  
— Mais enfin, qu'est-ce qu'il tire le mieux ?  
— Dame !... le verrou !

## SPECTACLES DU 20 SEPTEMBRE

**Théâtre Bellecour**  
Aujourd'hui mardi, 10<sup>h</sup> représentation de la *Reine Margot*, jouée par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin. On commencera à 7 heures 1/2 précises. Matinée à 1 1/2 heures.

**Casino**  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léone.

**Scala-Bouffes**  
Tous les soirs, grand concert varié.

**Alcazar**  
Tous les dimanches, lunis et jeudis, soirées dansantes.

## BOURSE DE LYON

Du 19 Septembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
5 0/0..... 85 05	Gaz de Lyon..... 1310
5 0/0 amortissable... 87 33	Gaz de la Guillaumière... 240
4 1/2..... 90 05	Mines de la Loire... 240
Italie..... 90 05	Montrambert... 240
Turc..... 90 05	St-Etienne... 240
Hongrie 6 0/0..... 383 75	Rive-de-Glar... 71
Autrichien 4 0/0..... 383 75	Société lyonnaise... 720
Russe 5 0/0..... 390	Bateaux-Omnibus... 240
Espagne 3 0/0..... 390	Eaux..... 240
Dettes Egyptiennes... 390	Dombes..... 240
Actions	Abattoirs..... 240
Crédit mobilier..... 750	Verreries L. et Rhône... 240
Crédit mob. Espag..... 905	Croix-Rouge..... 240
Crédit Lyonnais..... 155	Obligations
Union générale..... 1345	Ville-de-Lyon..... 90
B. Hypothéc. France..... 747 50	Ville-de-Paris 1809... 240
Soc. foncière lyonn..... 747 50	Ville-de-Paris 1871... 240
Banque Ottomane..... 747 50	Lombardes-anciennes 257 50
Paris-Lyon-Médit..... 341 25	Lombardes-nouvelles 291 60
Société Autrichienne..... 341 25	Loire..... 0
Lombard-Vénitien..... 341 25	Saint-Etienne..... 0
Saragosse..... 502 50	Rhône-et-Loire 4 0/0 (7) 0
Nord-Espagne..... 655	Paris-Lyon-Médit. 385
Ruez..... 1900	1866 301

## INSTITUTION LAFAYETTE

CITÉ VILLEURBANNE  
Rentrée des classes le 3 octobre. Étude commerciale, préparations au certificat d'études primaires et supérieures.

## Tombola de la Presse

TIRAGE 22 SEPTEMBRE

L'Agence Fournier, 14, rue Condorcet, autorisée à cet effet, continuera à délivrer des billets jusqu'au 20 irrévocablement.

PRIX DU BILLET : 1 FR.  
Envoi contre mandat-poste avec 15 c. en sus.

## CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement :

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 mois
4 0/0	de 1 an à 23 mois
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.  
Lyon — Imprimerie du *Républicain du Rhône*, 18, quai de l'Hôpital.

## ANNONCES

**A louer**  
DE SUITE  
**APPARTEMENT**  
De 4 pièces avec 2 grandes alcôves, cave et grenier, belle vue, 18, rue de Marseille, prix 400 fr. S'adresser chez la concierge.

**BRETONNE**  
CAPSULES  
DARTOIS  
remède contre la Phthisie  
A TOUS LES DEGRÉS  
Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.  
Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies — Se méfier des Capsules dites à la Ordozola de Hâtra. Exiger le nom DARTOIS

1 FRANC par AN  
120,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Lots**  
52 NUMÉROS  
(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)  
Il donne  
Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse.  
Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.  
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.  
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, rue de Londres.

**CAPSULES DARTOIS**  
seul remède contre la Phthisie  
A TOUS LES DEGRÉS  
Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.  
Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies — Se méfier des Capsules dites à la Ordozola de Hâtra. Exiger le nom DARTOIS

**FER BRAVAIS**  
(FER DIALYSÉ BRAVAIS)  
Adopté dans les Hôpitaux. — Recommandé par les médecins Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Epuisement, Pertes blanches, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence ; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac ; de plus il ne noircit jamais les dents.  
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.  
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-contre.  
Dépôts principaux à PARIS : 13, rue Lafayette et Avenue de l'Opéra, 30

**INJECTION BARRAJA**  
VRAIE INFAILLIBLE  
Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus avérées. Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon.

Lyon : Favre, Poncet, J. Grand, F. Guillermon, Monvenou, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Pinat, Bouchard et Burne, Simon Bousseno, Cherbanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelon, Gonon frères, Verrière, Bétrix aîné et Cie, Châtelus et Bartolein, Prudon, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vigon, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazade et Daloz. — (Cuire) Pailsson et Albert, Léoras.

**LA GAZETTE DE PARIS**  
Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES  
**2 FRANCS PAR AN**  
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.  
Chaque abonné reçoit gratuitement :  
Le Bulletin Authentique  
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS  
Document inédit, paraisant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier  
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**PLUS DE TÊTES CHAUVES**  
HAU MALLERON, seul inventeur des brevets F. perf., les appareils de fabrication, Hautes Récompenses, 24 Médailles (25 ex Gr) (Traité spécial du cuir chevelu, arrêté immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (soit fait). AVIS AUX DAMES : Conservent et croissent de leur chevelure, même à la suite de couches. Grátis renseignements et preuves. F. MALLERON, chimiste, r. de Rivoli, 55. AVIS IMPORTANT. — Une dame a appliqué à son cabinet un procédé chimique inefficace qui enlève immédiatement et définitivement les cheveux. Les dames ne paient qu'après succès. On peut appliquer soi-même. Notices. F. Pas de Succursale à Paris.  
**ELECTRO-HOMÉOPATHIE SCIENTIFIQUE**  
Thérapeutique nouvelle par le Dr L.-L. Lemberg  
Informations et remèdes à la Pharmacie homéopathique, 45, r. République, Lyon

## HORAIRE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Été 1881

MATIN							SOIR									
DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	OMNIBUS	RAPIDE
PARIS	4,58	7,10	7,35	9,02	11,10	11,39	2,31	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,40	11,30	Min. 53
MARSEILLE	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,35	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20	MIXTE 5,10	MIXTE 2,10	—	—	OMNIBUS 4,50	MIXTE 6,30	—	—	—	—
GENÈVE	DÉPARTS 5,45	5,55	—	7,45	—	11,45	3,30	—	5	—	—	—	—	—	—	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS —	5,33	8,41	—	—	11,39	2,40	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	11
BESANÇON	DÉPARTS —	5,55	—	9	—	11,45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS —	—	7,10	—	11,55	—	4,39	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
CHAMBERY	DÉPARTS 5,45	—	5,55	9	—	11,45	—	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS 5,15	6,05	7,05 Charbonn.	8,40	11	—	12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS 5,11	—	7,30	—	11,43	—	—	1,44	—	3,45	—	—	5,55	—	7,01	—
LES DOMBES	DÉPARTS 6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	1,40	—	—	5,35	—	—	—	—